

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE,
L'ANIMATION PÉDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

BUREAU DU 25 FEVRIER 2026

<u>N° DELIB.</u>	<u>OBJET</u>	<u>PAGES</u>
B.01/2026	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2025	
B.02/2026	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	

**SYM PYRENEES-MEDITERRANEE
SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PEDAGOGIQUE ET
LE TRANSPORT PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le 25 du mois de février à 17 heures 45, le Bureau du SYM Pyrénées-Méditerranée régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du SYM Pyrénées-Méditerranée sis 23, rue de la Sardane à PERPIGNAN, sous la **Présidence de Monsieur Robert RAYNAUD.**

PRESENTS : MMES et MM

- BAYONA Jacques
- CAMPS Philippe
- CAYROL Dominique
- GAY Catherine
- HUET Stéphane
- OUROS Jeanne
- MONIER Christiane
- RAYNAUD Robert
- ROLLAND MCKENZIE Corinne
- SOL Frédéric
- VALETTE Marguerite

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR : MMES et MM

- LOPEZ Laurent à Philippe CAMPS
- GOT Patrick à Robert RAYNAUD
- MOULIN Alexandre à Frédéric SOL

ABSENTS EXCUSES : MMES et MM

- BROSSEAU Sylvie
- CANAL Marie Christine
- GRANIER Michèle
- IFSSAH Charles
- RAYNAL Gérard

Nombre de délégués en exercice : 19
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de procurations : 3
Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES

Pour : 14
Contre : 00

Abstention : 00

Acte de réception en préfecture
066-256600297-20260225-B_01_2026-DE
Date de réception préfecture : 26/02/2026

N° de la Délibération	Objet :
N° B.01/2026	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025 DU BUREAU SYNDICAL

M. Le Président,

PROPOSE de soumettre au vote l'approbation du Procès-Verbal de la séance du Bureau syndical en date du 10 décembre 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

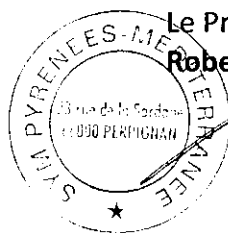
Le Bureau syndical,

ADOpte le Procès-Verbal du Bureau syndical du 10 décembre 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Robert RAYNAUD



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20260225-B_01_2026-DE
Date de réception préfecture : 26/02/2026

REUNION DU BUREAU
DU 10 DECEMBRE 2025 A 17H45
A PERPIGNAN

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU BUREAU DU 10 DECEMBRE 2025

Le Bureau du SYM Pyrénées-Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 10 décembre 2025 à 17h45 au siège du SYM Pyrénées Méditerranée, à PERPIGNAN, sous la **Présidence** de **Monsieur Robert RAYNAUD**.

<u>PRESENTS</u> : MMES et MM	<u>ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR</u> : MMES et MM
<ul style="list-style-type: none">▪ CAMPS Philippe▪ CAYROL Dominique▪ GOT Patrick▪ GRANIER Michèle▪ HUET Stéphane▪ IFSSAH Charles▪ LOPEZ Laurent▪ OUROS Jeanne▪ MONIER Christiane▪ RAYNAUD Robert▪ SOL Frédéric▪ VALETTE Marguerite	<ul style="list-style-type: none">▪ BROSSÉAU Sylvie à Philippe CAMPS▪ MOULIN Alexandre à Patrick GOT

Après enregistrement des pouvoirs et des élus effectivement présents, M. le Président a déclaré ouverte la séance, le quorum de 10 ayant été atteint (14 Elus présents ou représentés).

M. Philippe CAMPS a été élu secrétaire de séance.

La séance se poursuit ensuite avec les différents points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2025 DU BUREAU SYNDICAL
- 2) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 3) INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20260225-B_01_2026-DE
Date de réception préfecture : 26/02/2026

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2025 DU BUREAU SYNDICAL

Délibération n° B.07/2025

M. Le Président,

PROPOSE de soumettre au vote l'approbation du Procès-Verbal de la séance du Bureau syndical en date du 11 juin 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Bureau syndical,

ADOpte le Procès-Verbal du Bureau syndical du 11 juin 2025.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° B.08/2025

M. Le Président,

INFORME les Membres du Bureau syndical qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

PROPOSE 3 ouvertures de poste :

- 2 postes d'adjoint technique territorial (catégorie C), emplois permanents à Temps Complet
- 1 poste de rédacteur principal 2ème classe pour l'avancement de grade au choix.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau syndical,

ADOpte le tableau des effectifs ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 10/12/2025							
(Délibération du 10/12/2025)							
Cat.	Grades ou Emplois	Temps de travail	Emplois créés au 11/06/2025	dont contractuels autorisés Articles L332-8 L332-14	Emplois créés au 10/12/2025	Emplois pourvus au 10/12/2025	dont contractuels autorisés Articles L332-8 - L332-14
	EMPLOI FONCTIONNEL						
A	DGS 40 000 à 80 000 habitants	TC	1			1	
	TOTAL 1		1			1	
	EMPLOIS PERMANENTS						
	Filière administrative						
A	Attaché Hors Classe	TC	1			0	
B	Rédacteur principal 2ème classe	TC	1		1	1	
B	Rédacteur Territorial	TC	2			2	
C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	TC	1			0	
C	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	TC	2			0	
C	Adjoint Administratif	TC	2			1	
	TOTAL 2		9	0	1	4	

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20260225-B_01_2026-DE
Date de réception préfecture : 26/02/2026

	Filière technique						
A	Ingénieur	TC	1			0	
B	Technicien Principal 1ère classe	TC	2	1		1	1
B	Technicien	TC	1			0	
C	Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	TC	1			1	
C	Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	TNC	1			0	
C	Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	TC	2			1	
C	Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	TNC	2			1	
C	Adjoint Technique Territorial	TC	3		2	3	
C	Adjoint Technique territorial	TNC	3	1		1	1
	TOTAL 3		16	2	2	8	
	EMPLOIS NON PERMANENTS						
	Filière technique						
C	Adjoint Technique Territorial Contractuel	TC	1			0	
A	Contrat de Projet Art. L332-24 à L332-26	TC	1			0	
C	Contractuel remplacement agent sur emplois permanents Art. L332-13	TNC	2			0	
C	Contractuel accroissement saisonnier d'activité (besoin saisonnier) Art. L332-23 -2°	TNC	1			0	
C	Contractuel Accroissement temporaire d'activité (besoin occasionnel) Art. L332-23-1°	TNC	1			0	
	TOTAL 4		6	0	0	0	
	TOTAL GENERAL (1+2+3+4)		32	2	3	13	2

DIT que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012.

Le Président remercie le personnel du Syndicat présent dans la salle et notamment Damien CARRON, recruté en septembre au sein du service Ressources Humaines.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe l'assemblée de la nouvelle édition du magazine des Toques Blanches du Roussillon qui consacre plusieurs pages à l'opération « Plat signature » mise en place par le SYM P-M le 13 novembre dans les restaurants scolaires. Le magazine est présenté aux élus et circule dans l'assemblée.

L'ordre du jour, relatif aux délibérations et questions diverses étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Le Secrétaire de Séance,
Philippe CAMPS



Perpignan, le 22 JAN. 2026

Le Président,
Robert RAYNAUD

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20260225-B_01_2026-DE
Date de réception préfecture : 26/02/2026

**SYM PYRENEES-MEDITERRANEE
SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PEDAGOGIQUE ET
LE TRANSPORT PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le 25 du mois de février à 17 heures 45, le Bureau du SYM Pyrénées-Méditerranée régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du SYM Pyrénées-Méditerranée sis 23, rue de la Sardane à PERPIGNAN, sous la **Présidence** de **Monsieur Robert RAYNAUD**.

PRESENTS : MMES et MM

- BAYONA Jacques
- CAMPS Philippe
- CAYROL Dominique
- GAY Catherine
- HUET Stéphane
- OUROS Jeanne
- MONIER Christiane
- RAYNAUD Robert
- ROLLAND MCKENZIE Corinne
- SOL Frédéric
- VALETTE Marguerite

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR : MMES et MM

- LOPEZ Laurent à Philippe CAMPS
- GOT Patrick à Robert RAYNAUD
- MOULIN Alexandre à Frédéric SOL

ABSENTS EXCUSES : MMES et MM

- BROSSEAU Sylvie
- CANAL Marie Christine
- GRANIER Michèle
- IFSSAH Charles
- RAYNAL Gérard

Nombre de délégués en exercice : 19
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de procurations : 3
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00
Acte de réception en préfecture 066-256600297-20260225-B-02-2026-DE Date de réception préfecture : 26/02/2026

N° de la Délibération	Objet :
N° B.02/2026	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. Le Président,

INFORME les Membres du Bureau syndical qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

PROPOSE 1 ouverture de poste :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial (catégorie C), emploi permanent à Temps Non Complet

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Bureau syndical,

ADOpte le tableau des effectifs ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 20/01/2026							
(Délibération du 12/02/2026)							
Cat.	Grades ou Emplois	Temps de travail	Emplois créés au 10/12/2025	dont contractuels autorisés Articles L332-8 L332-14	Emplois créés au 12/02/2026	Emplois pourvus au 20-01-2026	dont contractuels autorisés Articles L332-8 - L332-14
	EMPLOI FONCTIONNEL						
A	DGS 40 000 à 80 000 habitants	TC	1			1	
	TOTAL 1		1			1	
	EMPLOIS PERMANENTS						
	Filière administrative						
A	Attaché Hors Classe	TC	1			0	
B	Rédacteur principal 2ème classe	TC	2			2	
B	Rédacteur Territorial	TC	2			1	
C	Adjoint Administratif Principal 1ere classe	TC	1			0	
C	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	TC	2			1	
C	Adjoint Administratif	TC	2			0	
C	Adjoint Administratif	TNC	0		1	0	
	TOTAL 2		10	0	1	4	

	Filière technique						
A	Ingénieur	TC	1			0	
B	Technicien Principal 1ère classe	TC	2	1		1	1
B	Technicien	TC	1			0	
C	Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	TC	1			1	
C	Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	TNC	1			0	
C	Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	TC	2			1	
C	Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	TNC	2			1	
C	Adjoint Technique Territorial	TC	5			3	
C	Adjoint Technique territorial	TNC	3	1		1	1
	TOTAL 3		18	2		8	
	EMPLOIS NON PERMANENTS						
	Filière technique						
C	Adjoint Technique Territorial Contractuel	TC	1			0	
A	Contrat de Projet Art. L332-24 à L332-26	TC	1			0	
C	Contractuel remplacement agent sur emplois permanents Art. L332-13	TNC	2			0	
C	Contractuel accroissement saisonnier d'activité (besoin saisonnier) Art. L332-23 -2°	TNC	1			0	
C	Contractuel Accroissement temporaire d'activité (besoin occasionnel) Art. L332-23-1°	TNC	1			0	
	TOTAL 4		6	0		0	
	TOTAL GENERAL (1+2+3+4)		35	2	1	13	2

DIT que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Robert RAYNAUD

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20260225-B_02_2026-DE
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>